



fait peau neuve ...



éditorial

Les actions agricoles de l'EPAGE Viaur se poursuivent au travers de l'opération Agri Viaur. Après deux années consacrées à l'approfondissement de la connaissance, à la construction d'actions cohérentes, à la concertation technique, l'année 2022 a été marquée par le partage et les échanges avec les agriculteurs. Tout cela s'est concrétisé par un programme d'actions élaboré en partenariat avec les agriculteurs et acteurs des nouveaux territoires concernés.

Le troisième Contrat de Rivière Viaur porté par l'EPAGE Viaur (anciennement Syndicat du Viaur) va se dérouler de 2024 à 2028 et traiter de nombreuses thématiques, du volet agricole à l'assainissement en passant par la gestion, la protection des cours d'eau et des milieux humides ou encore la gestion quantitative de la ressource en eau. En parcourant cette lettre Agri Viaur vous découvrirez certaines actions phares et les accompagnements que nous proposons aux collectivités, aux écoles du bassin versant et aux agriculteurs. Ces opérations sont complémentaires aux travaux menés sur le terrain et à toutes les actions réalisées dans le cadre du volet agricole.



Rencontre technique-Essai sur semis prairie



Suivi de parcelle - Essai fertilisation



Rencontre technique - Valorisation Forêts

Sommaire

- Page 1
Le contrat de rivière Viaur III en chiffre !
- Page 2 - 3
Accompagnement des agriculteurs
- Page 4 - 5
Sensibilisation scolaire
- Page 6-7
Accompagnement des collectivités
- Page 8
Actualités
- Zoom sur
Implantation d'un couvert à vocation agronomique entre deux maïs

Le contrat de rivière Viaur III en chiffre !

Ce troisième contrat de rivière est encore plus ambitieux que les précédents avec un montant global de plus de 19 millions d'euros sur 5 ans. La gestion des milieux naturels avec les travaux de bord de cours d'eau (mise en défens des berges, points d'abreuvements, reméandrage des cours d'eau...) et la gestion des zones humides restent au cœur de ce programme. Mais l'aménagement de l'espace prend une part de plus en plus importante avec le volet agricole (travail sur le ralentissement des écoulements, la limitation de l'érosion...) mais aussi avec la désimpermeabilisation des surfaces en zone urbanisée. L'opération Agri Viaur pour sa part représente un budget prévisionnel de 3,3 millions d'euros sur 5 ans majoritairement consacrés aux territoires d'actions prioritaires. Ce volume financier est réparti entre aides directes, accompagnements individuels (diagnostics, plan de gestion...), accompagnements collectifs, journées techniques, parcelles d'essais... et animation territoriale. **La part prévisionnelle des aides directes aux agriculteurs représente 85% du budget agricole soit 2,8 millions d'euros.**

Des aides directes pour les agriculteurs des territoires à enjeu prioritaire

L'opération Agri Viaur depuis sa création en 2003 s'attache à mener des actions d'accompagnements auprès des agriculteurs du territoire du Viaur. Au-delà des actions de sensibilisation, des accompagnements techniques collectifs ou individuels... **l'EPAGE Viaur est toujours force de proposition afin de mettre en oeuvre des projets spécifiques qui permettent d'apporter des aides financières directes aux agriculteurs des territoires à forts enjeux.**

Au commencement... les bassins du Cône, de la Durenque et du Jaoul : 826 000 € d'aides directes aux agriculteurs dans le cadre des précédentes programmations

Dès 2010, par le biais du programme Agri Viaur et en répondant aux différents appels à projets nous avons pu mobiliser des financements sur les bassins versants prioritaires : le Cône, la Durenque puis le Jaoul. Suivant les mesures proposées, l'objectif est de réduire les pollutions diffuses aux nitrates, réduire l'érosion des sols et l'ensablement des cours d'eau ou encore préserver les zones humides. Pour le PAT Cône Durenque, qui a été mis en œuvre de 2010 à 2018, les aides directes versées par le biais des Mesures Agro-Environnementales (MAE) ont représenté un montant de 566 000 euros pour 41 agriculteurs (soit 580 hectares et 30 km de haies engagées). Dès 2016, sur le bassin versant du Jaoul, dans le cadre du PAT, ce sont 260 000 euros d'aides directes attribuées à 23 exploitants du territoire (soit 300 hectares et 5 km de haies engagées).

Depuis 2019, certains agriculteurs du Lévézou bénéficient de Paiements pour Services Environnementaux

En 2019, sur un territoire à fort enjeux, des Paiements pour Services Environnementaux ont vu le jour à destination des agriculteurs de la zone. Ce territoire test a été choisi par l'Agence de l'eau Adour Garonne au regard de la dynamique agricole présente dans le cadre d'Agri Viaur et des enjeux présents en termes de biodiversité.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un cahier des charges incluant des pratiques vertueuses pour l'environnement au regard de certains critères : diversification des cultures, pratiques économes en intrants (phyto et fertilisation azotée) et nombreuses infrastructures agro écologiques (haies, zones humides). Les exploitants ayant des pratiques agricoles existantes qui rentrent dans ce cahier des charges ont pu bénéficier d'aides annuelles. Ce système d'aides a encouragé certaines exploitations à diminuer, sur certaines parcelles, pesticides ou apports en azote minéral.

Ainsi, en 4 ans, ce sont près de 1 820 000 € d'aides directes versées à 54 agriculteurs de ce territoire (5900 hectares engagées). Cette expérimentation a été prolongée pendant deux années (2023-24).

Dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III, de nouveaux territoires d'actions prioritaires ont été identifiés

Pour ce troisième Contrat de Rivière Viaur, deux nouveaux bassins versants font l'objet de toutes les attentions : le bassin versant Nauze-Congorbes et le Vioulou-amont. Au regard de l'état des lieux des milieux aquatiques et des enjeux liés aux usages, les objectifs sont spécifiques à chaque territoire. Pour cela des accompagnements collectifs et individuels vont être proposés aux agriculteurs qui le souhaitent. Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des outils intéressants qui vont permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de faire évoluer leurs pratiques pour renforcer leur compatibilité avec les enjeux du territoire en contre partie d'une aide financière pendant 5 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Des journées techniques réussies sur les territoires prioritaires : le Vioulou amont, la Nauze et le Congorbes

Valorisation des effluents d'élevage

Le lancement sur le terrain des nouveaux programmes d'actions s'est fait il y a maintenant un an avec des journées terrain sur la thématique de la valorisation des effluents d'élevage. Cette thématique est centrale sur notre bassin versant, en effet, le bassin versant du Viour est classé en zone de vigilance pollutions diffuses Nitrates, les valeurs des nitrates dans les eaux de rivières peuvent atteindre plus de 40 mg/l sur certains points de prélèvement. Une bonne gestion de la fertilisation organique et minérale est donc primordiale afin de préserver nos cours d'eau et la qualité des eaux. Sans compter l'intérêt pour chaque exploitation de valoriser au mieux ses effluents d'élevage afin de réduire les charges liées à l'achat d'engrais minéraux. Bien définir la dose apportée et l'apporter au bon moment va permettre d'optimiser l'absorption par les plantes et réduire les pertes par infiltration ou ruissellement.

Ainsi, les 27 et 28 octobre 2022 sur deux exploitations, des rencontres techniques ont permis de détailler les programmes d'actions et d'échanger sur la fertilisation organique notamment autour de pesées d'épandeurs. La chambre d'agriculture, la Fdcuma et les Cuma locales ont été les partenaires de ces journées techniques qui ont rassemblées au total plus de quarante agriculteurs.

Les pesées d'épandeurs ont permis de quantifier le poids de fumier contenu dans chacun des épandeurs présents. Puis des épandages au champ avec différents outils ont permis d'observer la répartition du fumier dans la parcelle selon le type d'épandeur : épandeurs verticaux ou à table d'épandage. Des analyses de fumiers et de lisiers proposées aux agriculteurs ont permis de connaître précisément les valeurs fertilisantes des différents types d'effluents.



Vous pouvez retrouver toutes les valeurs des effluents et la répartition latérale d'épandage sur notre site internet (epage-viaur.com) en consultant les lettres du PAT Vioulou-amont et PAT Nauze-Congorbes (page 2 et 3).

Erosion des sols : le rôle des haies et des prairies



L'érosion des sols est la deuxième thématique centrale sur notre bassin versant en lien avec le colmatage des cours d'eau (perturbation de la vie aquatique, micro-organismes, invertébrés, cycle de reproduction de la truite) et le transfert de polluants dans les eaux (nitrates, pesticides, bactéries fécales...). C'est pourquoi, nous travaillons également sur la gestion des haies et la préservation des prairies.

Ainsi, sur le bassin versant du Vioulou, nous avons organisé des journées techniques au printemps.

La première rencontre portait sur la gestion des haies avec une démonstration du sécateur hydraulique. Cet outil qui permet de tailler des branches jusqu'à 10 cm voit son intérêt dans ses coupes franches visant à préserver l'état sanitaire des haies.

La deuxième rencontre portait sur la pérennité des prairies et notamment "comment préserver la croissance de l'herbe?" et sur le choix des espèces à planter dans un objectif de durabilité.

Ces thématiques continueront à être abordées tout au long des différentes actions des programmes.

Sorties bord de rivière : les lycéens sensibilisent les collégiens du bassin versant du Viaur

Dans le cadre de l'opération Agri Viaur, depuis plus de 15 ans, nous travaillons avec le lycée François Marty de Monteils à la sensibilisation des collégiens du territoire.

Ces journées se déroulent au bord d'une rivière avoisinant les collèges participants. Elle est animée par des étudiants en première technologique "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" du Lycée François Marty de Monteils. Pendant plusieurs semaines ces étudiants travaillent leur sujet, leurs interventions et créent les différents supports qu'ils vont utiliser. La sortie vise à familiariser les collégiens à la gestion et à la protection de la ressource en eau. Pour cela, elle s'organise en quatre ateliers et s'appuie sur l'utilisation par les élèves de matériel de mesure de la qualité de l'eau (teneur en oxygène, mesure de pH...) et sur « la lecture » de rivière. Les ateliers proposés par les étudiants sont les suivants :

Présentation des enjeux de l'eau :

Cycle de l'eau, la gestion quantitative (disponibilité) et qualitative (bien non renouvelable) de la ressource en eau.

Mesures physiques :

Réalisation des mesures de température, oxygène, turbidité, pH
Thème traité : impact de l'homme sur ces paramètres et sur le biotope

Eau milieu vivant :

Découverte des indicateurs biotiques de pollution : les chercher, les reconnaître, que signifie leur présence ou absence ?

Mesures chimiques :

Réalisation des mesures de phosphore, chlorure, nitrate, ammoniac
Thème traité : quelle origine de ces produits. Quels impacts pour le milieu ?

Ce sont 5 à 6 collèges, soit près de 200 collégiens, qui participent à ces rencontres bord de rivières éducatives qui se déroulent au mois de juin de chaque année depuis 15 ans.



La sensibilisation des primaires : une action fortement sollicitée !



Le programme de sensibilisation à destination des jeunes existe sur le bassin versant du Viaur depuis les années 2000. Il est adapté et renouvelé chaque année afin de toujours correspondre aux programmes éducatifs ; il est aujourd'hui très bien connu des écoles. Ce programme de sensibilisation à destination des scolaires permet aux enseignants de développer des projets d'écoles sur le thème de l'eau (l'eau : milieu naturel, l'eau dans la maison...). Les enseignants plébiscitent ce programme qui non seulement répond aux exigences des programmes scolaires mais qui surtout s'attache à faire découvrir aux élèves leur environnement naturel et quotidien. Depuis quelques années, un seul module de 7 demi-journées est proposé autour du thème : l'eau milieu de vie (la rivière, les berges, la faune et la flore).



Les thématiques des séances sont les suivantes :

Séance 1 : Le bassin versant du Viaur, le cycle de l'eau et les usages de l'eau sur notre territoire (réalisée par le CPIE)

Séance 2 : Biodiversité du bassin versant du Viaur (réalisée par le CPIE)

Séance 3 : Zoom sur les poissons du Viaur (réalisée par la FDAAPPMA)

Séance 4 : Zoom sur les oiseaux du bassin versant du Viaur (réalisé par la LPO)

Séance 5 et 6 : État des lieux d'un espace naturel et aménagements

Séance 7 : Restitution en présence des parents (réalisé par la FDAAPPMA)

Différents supports sont fournis aux écoles : panneaux des différents milieux présents sur le bassin du Viaur, affiche du bassin versant du Viaur. Chaque enfant, recevra **un livret** présentant le bassin versant du Viaur, les usages de l'eau, la biodiversité du territoire et de nombreuses activités en liens avec les interventions.

Ce livret est aussi l'occasion pour les enfants de ramener chez eux ces informations et d'échanger avec leurs parents : connaissance du territoire, gestes à faire ...

Chaque année, depuis les années 2000, ce sont entre 12 et 15 classes (soit 300 à 350 élèves) qui bénéficient de cette sensibilisation ce qui représente en moyenne 100 demi-journées pour un budget annuel avoisinant les 16 000€. Ce travail est financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne, le département de l'Aveyron et l'EPAGE Viaur. Les écoles participent financièrement à hauteur de 210 € pour l'ensemble des modules.

Ce travail se clôture par la fête du Viaur organisée annuellement au mois de juin, durant laquelle les écoles sont conviées à de nombreuses activités sportives et éducatives.

La sensibilisation des lycées et MFR
Au-delà de l'accompagnement annuel proposé aux écoles du bassin versant, l'EPAGE est régulièrement sollicité par les lycées et MFR afin d'intervenir sur différentes thématiques : le fonctionnement des cours d'eau et zones humides, les pratiques de bonnes gestions ainsi que les travaux qui peuvent être réalisés !



L'EPAGE Viaur accompagne les collectivités du bassin versant du Viaur à la mise en œuvre du Zéro phyto

Au 1^{er} janvier 2017 la loi dite « Labbé » a fixé l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités pour l'entretien des espaces publics excepté pour les terrains de foot et les cimetières. Dès lors, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à proposer aux collectivités du bassin versant du Viaur un accompagnement afin de leur faciliter la prise en compte de cette nouvelle loi. C'est donc, par le biais d'une opération groupée, que 26 communes ont pu bénéficier de l'expertise d'un bureau d'étude pour mettre en œuvre un plan de gestion différenciée prenant en compte leurs enjeux spécifiques et proposant un plan d'actions détaillé. En janvier 2019, c'est au tour des particuliers, qui depuis cette date, ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires. Puis au 1^{er} juillet 2022, la loi « Labbé » étend l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités sur de nouveaux espaces publics jusque-là non concernés à savoir les campings, bases de loisirs, cimetières et stades (avec dérogation pour certains espaces jusqu'au 1^{er} janvier 2025). Encore une fois, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à accompagner les collectivités par le biais de rencontres techniques pour apporter aux gestionnaires des éléments concrets, opérationnels et techniques. L'objectif était aussi de partager les problématiques rencontrées et de pouvoir échanger sur les alternatives, les outils, les solutions...

Franc succès pour la première journée d'échanges en octobre 2022 !

Au programme de cette rencontre du 14 octobre 2022, nouvelles obligations, utilisation des végétaux comme alternative, gestion des cimetières sans pesticides... avec des interventions de la FREDON Occitanie et du CAUE de l'Aveyron. Ensuite, Nadine Vernhes, maire de Centrès, a pu faire part de son expérience sur l'accompagnement du CAUE pour la gestion des trois cimetières de la commune et les pistes envisagées. La rencontre s'est terminée avec le témoignage de Grégory Barrau technicien à la mairie de Naucelle sur la mise en place d'une gestion différenciée des espaces et l'adaptation d'outils spécifiques.



Démonstration de matériel - Mairie de Naucelle

Au printemps, une deuxième journée d'échanges réussie !



Pour cette deuxième journée organisée le 18 avril 2023, l'EPAGE Viaur a choisi de proposer aux élus et agents de partir à la rencontre d'une commune Tarnaise déjà bien engagée dans le zéro phyto. Ainsi la petite commune de Saliès à côté d'Albi nous a accueilli. Au programme avec la FREDON Occitanie et le CAUE du Tarn, le végétal au cœur des bonnes pratiques et la gestion des stades sans pesticides. Le maire de Saliès nous a ensuite présenté le travail engagé sur sa commune depuis de nombreuses années : d'une gestion des espaces verts sans pesticides à une approche systémique de la gestion communale. La rencontre s'est clôturée par une visite du cimetière enherbé et entretenu par des moutons.



Visite du Cimetière de Saliès

Une superbe journée riche de partage entre élus et techniciens !

Merci à la commune de Saliès pour son accueil et sa disponibilité !

La désimperméabilisation des sols, où comment répondre aux enjeux du changement climatique et de la préservation de la ressource en eau tout en revitalisant nos bourgs ?

Quelle est la philosophie de la désimperméabilisation des sols ?

Il est aujourd'hui fait le constat que la gestion des eaux pluviales et des espaces mis en œuvre ces dernières décennies – concentration des eaux de pluies dans des tuyaux et imperméabilisation des sols – a fortement impacté l'équilibre des milieux naturels et aggravé les phénomènes de ruissellement, de sécheresse en aval et de chaleur dans les bourgs. C'est particulièrement visible dans nos bourgs au niveau des anciens patus, places de village, et autour des salles des fêtes, largement dominés par l'asphalte imperméable.

La désimperméabilisation des sols permet de résoudre une partie de ces problèmes, en remplaçant la croûte imperméable par une surface permettant l'infiltration directe de la pluie. On y associe souvent de la végétation et une réflexion paysagère et d'usage du lieu. Cela permet de :

- **Infiltrer et stocker de l'eau dans les sols** afin de maintenir la ressource localement, à disposition pour les plantes sur place et pour nos cours d'eau en prévision de l'été, plutôt que de l'évacuer trop rapidement vers les talwegs et ruisseaux ;
- **Limiter les besoins en infrastructure de réseaux/tuyaux et soulager les systèmes d'assainissement** des eaux usées, qui drainent parfois en même temps des eaux de pluies – et donc réduire les coûts de traitement ;
- **Diminuer les coûts de requalification des bourgs** mais également d'entretien, en faisant appel à des surfaces plus rustiques, plus résilientes (une tonte trimestrielle restera plus simple sur le long terme que l'entretien d'un réseau pluvial complexe).
- **Renaturer le sol et retrouver de la biodiversité** en ville et les fonctions d'épuration naturelles ;
- **Embellir les villes et villages**, aménager des espaces agréables, qui favorisent les liens sociaux et l'attractivité des cœurs de village et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- **Apporter ombre et fraîcheur l'été**, en gagnant potentiellement plus de 10 degrés et une sensation de fraîcheur accrue en cas de brise, particulièrement important dans le contexte du changement climatique ;

Quel objectif ?

L'objectif est d'infiltrer les petites pluies courantes directement là où elles sont tombées, et ainsi ne pas avoir à gérer leurs ruissellements. 80% de la pluie qui tombe en une heure sur le bassin versant du Viaur (1 mm/h en moyenne) est peu intense et peut même s'infiltrer sur les sols à tendance argileux du Ségala.

Plusieurs techniques peuvent être utilisées, adaptées au contexte et aux choix esthétiques et paysagers. Cela va de la simple surface de place en mélange terre-pierre à des places de parkings en surfaces alvéolées, éventuellement des accès en stabilisés voir béton poreux (moins perméables), des cours d'écoles rendues plus vivantes et interactives par des surfaces et matériaux variées. Le choix de la végétation elle-même est important, car en découle l'aspect visuel, un ombrage, un entretien, une résistance face au changement climatique.

Cette approche est complémentaire à la gestion des eaux pluviales au sens plus classique qui s'occupe des eaux de pluies en cas d'épisode plus intense. Elle peut là aussi être mise en œuvre différemment que par des tuyaux. On fait alors appel aux principes de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales : noues et zones tampon favorisant une rétention permettant l'infiltration des eaux, organisation des axes de ruissellement et de collecte pour limiter la concentration mais plutôt en diffusant les eaux vers différents exutoires et milieux, jeu de microtopographie (haies sur talus par exemple) limitant les phénomènes d'érosion, ...

De nombreuses aides publiques sont disponibles pour accompagner les collectivités...n'hésitez pas à nous contacter...



Parking de Milhac - Calmont



Place François Fabié - Réquista



Place François Fabié - Réquista

Deux temps forts en cette fin d'année sur le bassin versant du Viaur

**Rallye Eau et Sol : 4 journées techniques pour observer et s'adapter
Du 21 au 24 novembre avec Frédéric Thomas**

Frédéric Thomas, expert reconnu de l'Agriculture de Conservation des Sols sera une nouvelle fois présent sur le bassin versant du Viaur pour continuer à faire évoluer les pratiques vers la préservation du capital « Sol ». L'importance des Sols sera au cœur de ces journées terrains qui se clôtureront par une journée de synthèse, de transmission et d'échanges !! Si le Sol est au centre des systèmes d'exploitation agricoles, il est tout aussi important dans la préservation de la ressource en eau en jouant un rôle de filtre et de stockage de l'eau. Trois journées sur trois territoires différents pour observer des profils de sol chez des agriculteurs du bassin versant : le 21 novembre sur l'ancien PAT Cône Durenque, le 22 novembre sur le PAT Nauze-Congorbes et le 23 novembre sur le PAT Vioulou-amont.

La dernière journée ouverte à tous, le 24 novembre, permettra de faire une synthèse sur les différents types de sols qui auront pu être observés tout au long de ses trois journées de terrain. L'objectif est d'échanger à partir de situations locales, sol type Lévézou et Ségala, sur différents itinéraires techniques, afin d'identifier des pratiques d'adaptation et de changements dans un objectif économique de productivité et de préservation des Sols.



**Journée EAU & SOL
24 novembre 2023
10h à Flavin**

Journée Expert : Les Prairies faces aux aléas climatiques Quelles stratégies adopter pour l'implantation et la gestion ?

Rendez-vous le 15 décembre à 9h30 à la salle du Cinéma de Baraqueville pour cette nouvelle journée Expert. La matinée sera consacrée à une présentation de Vincent Caille, Climatologue et météorologue référent scientifique du projet AP3C et Sandra Frayssinhes, Conseillère agronomie à la Chambre d'agriculture 12 : Climat et prairies en 2050. En suivant, Patrice Pierre de l'Institut de l'Elevage présentera comment adapter ses pratiques de gestion des prairies. L'après-midi sera consacré à des ateliers techniques afin de privilégier les échanges : comment pérenniser ses prairies ? Quels itinéraires d'implantation des prairies ? Changements climatiques : quels changements des systèmes d'exploitation ?

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire ou pour vous inscrire à ces journées techniques !

**Journée EXPERT
15 décembre 2023
9h30 à Baraqueville**



EPAGE Viaur

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur

Votre contact : Hélène POUGET - Animatrice Agri Viaur - Espace Rural
Tél : 06.21.16.53.03 - helene.pouget@epage-viaur.com

Cette lettre est co financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les collectivités adhérentes à l'EPAGE Viaur





ZOOM sur ...



Implantation d'un couvert à vocation agronomique entre deux maïs. Calmont, 2022/2023

Introduction

L'équipe agronomie de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron accompagne un groupe DEPHY polyculture-élevage Ségala Aveyron Tarn de 6 agriculteurs dans sa quête de durabilité pour les exploitations agricoles. De nombreuses thématiques sont abordées au sein du groupe. Le suivi présenté ci-dessous aborde la thématique de la fertilité du sol dont un des piliers est la structure du sol. En effet, un sol est d'autant plus fertile que sa structure est grumeleuse et poreuse pour permettre notamment le bon développement des racines pour une meilleure nutrition des plantes et une meilleure capacité de rétention de l'eau. Dans cette optique, un couvert à restituer au sol a ainsi été semé dans une des exploitations du groupe, située sur la commune de Calmont, sur le bassin versant du Viaur. Le suivi de parcelles est un appui particulièrement précieux pour permettre des échanges sur les pratiques.

Contexte

L'été 2022 a été, pour certains, un élément déclencheur dans la réflexion sur la gestion de l'eau : sans eau, pas ou peu de maïs. Mais comment assurer les besoins en eau de cette plante sans irriguer ? Une des clés est d'arriver à stocker de l'eau dans les sols quand il pleut pour qu'elle puisse être utile au maïs l'été. Voilà le cheminement de ces agriculteurs calmontois. La parcelle en question s'inscrit dans une rotation céréale à paille / maïs après dérobée de ray-grass avec parfois deux années consécutives de maïs. Le ray-grass asséchant particulièrement le sol, les agriculteurs du GAEC souhaitent le remplacer. Ceci s'ajoutant à une volonté d'améliorer la structure du sol et donc sa fertilité physique, le choix du couvert s'est naturellement porté sur des espèces à profils racinaires variés.

Composition du couvert et itinéraire technique

Le mélange qui a été retenu est le suivant (cf tableau) ; le couvert a été semé en un seul passage, le 29 octobre 2022, après un déchaumage suite à l'ensilage du maïs sur cette même parcelle. La profondeur de semis était d'environ 4 cm.

Une première observation a été faite le 8 décembre 2022 : le couvert était assez peu développé. Malgré cela, toutes les espèces étaient bien présentes.

Espèce	Intérêt	Système racinaire	Densité (kg/ha)
Féverole	Azote, biomasse, structure du sol, facilité de destruction	pivot	35
Vesce commune	Azote, couverture du sol	pivot	13
Blé	Tuteur, biomasse	fasciculé	40
Pois	Azote	fasciculé	25
Vesce commune	Azote, couverture du sol	pivot	13



8 décembre 2022, Calmont

Les comptages du 22 février 2023 ont montré un recouvrement hétérogène (40 à 90 %) de la parcelle, probablement dû à des problèmes d'hydromorphie sur une zone. Le pourcentage de levée des différentes espèces varie entre 79 et 100%.

	densité de semis (kg/ha)	PMG (g/1000 grains)	densité de semis grains/m ²	densité observée au 22/02/23 (grains/m ²)	% de levée
Féverole	35	563	6	6	100 %
Blé	40	50	80	71	88 %
Vesce	13	55	24	19	79 %
Pois	25	170	15	15	100 %



Suite à ces comptages, la méthode dite MERCI (Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Individuelles) a été appliquée le 11 avril 2023 pour déterminer le rendement du couvert ainsi que la restitution en azote au sol. Le rendement a ainsi été estimé à 2,8 tMS/ha pour une restitution en azote de 45 à 50 unités au cours des 5 mois après destruction du couvert.

Au sein du GAEC, un apport de fumier ou de lisier est en principe réalisé au moment du semis du maïs, équivalent à 23 à 57 unités d'azote efficaces respectivement pour du fumier et du lisier.

La restitution de ce couvert permettrait donc, concernant l'azote uniquement, de se passer de l'apport de fumier ou de réduire l'apport de lisier.

Modes de destruction :

Les agriculteurs souhaitent réimplanter du maïs derrière le couvert. Ce dernier a été détruit le 15 avril 2023 selon différentes modalités de destruction :

- Un passage de déchaumeur
- Deux passages de déchaumeur
- Un passage de gyrobroyeur suivi d'un déchaumage
- Un passage de gyrobroyeur suivi de deux déchaumages



Le maïs a été semé le 9 mai 2023 sur la moitié de la parcelle, l'autre moitié étant trop humide. Il s'agit à présent d'observer la structure du sol, le comportement du maïs et des éventuelles repousses du couvert dans les différentes modalités de destruction.

Bilan

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à ce couvert. Néanmoins, des hypothèses peuvent déjà être énoncées au vu des observations.

Les difficultés de développement du couvert à l'automne et jusqu'à la fin de l'hiver semblent être liées à la date de semis tardive et à un sol hydromorphe sur une partie de la parcelle. Le froid et le gel ont forcé le couvert à un repos végétatif. Tout s'est accéléré au mois de mars, grâce à un bon taux de levée et à une météorologie favorable en sortie d'hiver.

Afin d'améliorer le rendement du couvert lors du prochain essai, la densité de semis de la féverole sera augmentée de 10% et la date de semis sera anticipée, si les conditions le permettent.

Couverts et contrats de rivière :

Dans le cadre du contrat de rivière sur les bassins versants Nauze-Congorbes et Vioulou amont des suivis de parcelles sont possibles. De plus, des formations sont organisées par la Chambre d'Agriculture autour des couverts (mise en place, valorisation, insertion dans l'assolement).

Vous pouvez contacter Hélène Pouget à l'EPAGE Viaur si vous êtes intéressés.

**Tiphonie CONSTANTIN, Conseillère Agroécologie,
Chambre d'Agriculture Aveyron**